

2751 1648
République du Sénégal

Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la Nature

N°

MEPN/DEEC

Dakar, le

Direction de l'Environnement
et des Etablissements Classés

**PLAN D'ACTION PRIORITAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
NOUVEAU DAR DU FEM AU SENEGAL**

1- CONTEXTE

La politique nationale du Sénégal en matière de développement économique et sociale est définie à travers un ensemble de cadres qui constituent la référence en planification. Il existe plusieurs plans, programmes et/ou stratégies parmi lesquels on pourrait citer le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) qui définit les grandes orientations du gouvernement, le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) élaboré à partir du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et enfin la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui cherche à promouvoir une prise de décisions fondée sur une réelle intégration des dimensions économique, sociale et environnementale.

Chacun de ces cadres de référence définit un certain nombre de priorités qui constituent pour le Sénégal, les grands défis à relever dans le futur. Pour l'identification des priorités nationales dans une perspective de mise en œuvre du nouveau dispositif d'allocation des ressources (DAR) du FEM, un accent particulier sera mis sur le plan d'action sur l'environnement et le cadre de vie élaboré pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce document ayant fait l'objet d'une large concertation et d'un consensus sur les grands axes stratégiques qu'il identifie, constitue à l'heure actuelle, le cadre de référence pour toute action en faveur de la protection de l'environnement.

2- METHODOLOGIE

Il est important de rappeler que le DAR concerne deux domaines focaux que sont la biodiversité et les changements climatiques. Pour l'ensemble des priorités définies, les projets ou idées de projet élaborés devront contribuer à améliorer l'environnement local et global en termes de conservation de la biodiversité, et de lutte contre les effets négatifs des changements climatiques.

La définition d'un plan d'action prioritaire pour la mise en œuvre du nouveau dispositif d'allocation des ressources du FEM, a fait l'objet d'un large processus consultatif. En effet, un atelier d'information sur le nouveau DAR du FEM organisé par le point focal du FEM a réuni tous les acteurs à savoir les points focaux des Conventions (biodiversité, changements climatiques, désertification, Polluants Organiques Persistants ...), les services étatiques, le collectif des ONGs, les coordonnateurs de projets (GIRMAC, PGIES, PROGEDE, PROGERT, projet de renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires de gaz à effet de serre), le coordonnateur du programme de Micro financement du FEM(PMF/FEM) et les représentant des agences d'exécution. Cet atelier a donné mandat à un groupe restreint composé des représentants PMF/FEM, du CONGAD, du PNUD et des points focaux des conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques pour élaborer le document de plan d'action identifiant les priorités du Sénégal en termes de besoins de financement dans les domaines des changements climatiques et de la diversité biologique pour les 4 prochaines années. Le groupe de travail mis en place, a identifié des projets ou idées de projets sur la base d'un certain nombre de critères de priorisation.

3- CRITERES DE PRIORISATION

En raison de la limitation des fonds du DAR, 3 critères ont été retenus pour l'éligibilité des projets et/ ou idée de projet en priorités. Il s'agit :

- ❖ La conformité par rapport aux priorités nationales définies dans les documents de référence en matière de planification ;
- ❖ La capacité d'exécution rapide des conditions d'accès aux fonds ;
- ❖ L'existence d'un cofinancement.

4 - ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Les services techniques de L'Etat sont un maillon central dans le partenariat financier car ils rendent compte de la mise en œuvre des conventions internationales que le Sénégal a ratifiées. Ils ont également en charge de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la politique économique nationale. Dans ce cadre, les fonds dont ils disposent ne sont pas suffisants d'où la nécessité pour ces services, d'initier des projets allant dans le sens de contribuer à la protection de l'environnement local et de l'environnement global.

LE PMF/FEM SENEGAL a reçu, de 1993 à 2006 (juin), la totalité des fonds alloués annuellement selon le mécanisme suivant :

Du Secrétariat FEM au FEM/PNUD New York puis à la Direction Générale du PMF/FEM - UNOPS New York – puis au PNUD Sénégal pour le PMF/FEM Sénégal

C'est ainsi que depuis 2000, le PMF a reçu annuellement de 600 000 à 700 000 \$ US pour subventionner des projets de 50 000 \$ (maximum) dans les domaines focaux du FEM : biodiversité, changements climatiques , eaux internationales, dégradation des terres et Polluants Organiques Persistants.

A partir de juillet 2006, dans le cadre du DAR, le mécanisme prévu pour l'allocation des ressources au PMF dans les domaines focaux de la biodiversité et des changements climatiques est le suivant :

1)- fonds FEM non -DAR (maximum de 250 000 \$) reçus directement selon le mécanisme précédent (Secrétariat FEM – FEM/PNUD New York / Direction Générale du PMF/FEM - UNOPS – PNUD Sénégal/PMF/FEM) ;

2)- fonds FEM du DAR : les fonds FEM non -DAR cités précédemment seront reçus à condition que le PMF reçoivent également de son pays les fonds FEM du DAR ; c'est ainsi que les cas de figures suivants peuvent être envisagés :

- 250 000 \$ annuels de fonds DAR plus 250 000 \$ annuels de fonds non DAR = 500 000 \$;

- 150 000 \$ annuels de fonds DAR plus 150 000 \$ annuels de fonds non DAR = 300 000 \$;

- 100 000 \$ annuels de fonds DAR plus 100 000 \$ annuels de fonds non DAR = 200 000 \$;

- 00 \$ annuels de fonds DAR plus 00 \$ annuels de fonds non DAR = 00 \$ (ce cas de figure correspond à l'arrêt du programme PMF dans le pays)

La stratégie du PMF repose sur les éléments suivants :

1- L'option des zones de concentration géographique et thématique (pour la biodiversité, il s'agit de la périphérie des Parcs Nationaux)

2- L'approche programme : pour une complémentarité et une recherche de synergie matérialisée par des protocoles d'accord de synergie avec d'autres projets et programmes

3- La consolidation des projets PMF achevés et évalués positivement : pour une recherche de l'amplification des impacts à travers une massification des meilleures pratiques

4- La mise en réseau des projets PMF/FEM: les projets PMF/FEM (achevés et en cours d'exécution) se sont constitués en réseaux reconnus et

fonctionnels dans chaque zone de concentration géographique et thématique du PMF

5- Les échanges entre projets : pour la réplication des meilleures pratiques

La société civile, ici représentée par le CONGAD, a également un rôle important à jouer dans la protection de l'environnement global. En effet, elle participe à la mise en œuvre des conventions surtout en ce qui concerne l'information et la sensibilisation des populations les plus reculées du pays.

En somme, chaque acteur doit apporter sa pierre à l'édification d'un environnement sain d'où la nécessité de permettre à chacun de pouvoir bénéficier du financement du FEM à travers le nouveau DAR.

5- RESULTAT OBTENU

Les tableaux, ci-après récapitule les projets ou idées de projets prioritaires à financer dans le cadre du nouveau DAR du FEM.

Ainsi, pour le Sénégal, les principaux projets ou idées de projet définis sont :

- dans le domaine des changements climatiques :

- le partenariat ONG/collectivités locales pour une meilleure appropriation communautaire de la problématique des changements climatiques ;
- Projet de priorisation des modes de transports à faible et zéro émission : Voies Rapides pour Bus (VRB) et Pistes Cyclables (PC) pour la Ville de Dakar
- Appui au développement et à l'utilisation des biocarburants;
- Remplacement du bois ou du charbon de bois par la récupération efficace de plantes aquatiques envahissantes (la salvinia molesta) dans la région du fleuve Sénégal et du lac de Guiers en vue de leur transformation en briquettes de combustibles.

- **dans le domaine de la biodiversité :**

- L'inventaire et l'évaluation des ressources biologiques dans les parcs et réserves du Sénégal ;
- La protection d'une espèce menacée par la réhabilitation des populations de palmiers (Bambou et rônier) (*Oxytenanthera abyssinica* et *Borassus aepthium*) ;
- La réhabilitation de la faune dans les parcs et réserves
- La mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) ;
- La capitalisation, le partage, la consolidation et le renforcement des acquis des projets initiés par les ONG dans le cadre de la conservation de la biodiversité.

Par ailleurs, une partie des fonds du DAR seront destinés au programme de micro financement du FEM : le PMF/FEM du Sénégal (projet SEN/98/G52) pour le financement des micro projets d'un montant maximal de 50 000 \$ par projet, au profit des organisations communautaires de base et des ONG, dans les domaines prioritaires identifiés.

- dans le domaine de la biodiversité : avec 200 000 \$ par an, 4 projets (à raison de 50 000\$ par projet) ou 8 projets (à raison de 25 000\$ par projet) seront financés à partir d'actions visant la « conservation de la biodiversité » ; les 800 000 \$ sollicités par le PMF/FEM sur les 4 ans permettront donc de financer entre 16 et 32 micro projets relatifs à :
 - l'amélioration de la gestion des Aires protégées : la périphérie des Parcs Nationaux sont la zone d'intervention prioritaire du PMF/FEM dans le cadre de sa stratégie de « Zone de concentration géographique et thématique »
 - la mise en place de Réserves Naturelles Communautaires : en partenariat avec le PGIES qui a un Protocole d'Accord de Synergie avec le PMF/FEM

- dans le domaine des changements climatiques : les 200 000 \$ sollicités sur les 4 ans permettront de financer 4 ou 8 projets relatifs aux énergies renouvelables et à tout autre thème jugé prioritaire.

5.1 Projets nationaux

Effets des Programmes du SNU	Projets	Allocations des Ressources (USD,000)					Cofinancements	Agence de Mise en oeuvre
		2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	Montant Sollicité au titre du DAR		
Domaine Focal Biodiversité	1. Inventaire et l'évaluation des ressources biologiques dans les parcs et réserves du Sénégal	200 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	800 000 US \$		PNUD
	2. Protection d'une espèce menacée par la réhabilitation des populations de palmiers (Bambou et rônier) (<i>Oxytenanthera abyssinica</i> et <i>Borassus aepitium</i>)	100 000 US \$	100 000 US \$	100 000 US \$	100 000 US \$	400 000 US \$		PNUD
	3. Réhabilitation de la faune dans les parcs et réserves	200 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	100 000 US \$	700 000 US \$		PNUD
	5. Mise en oeuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD)	200 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	100 000 US \$	700 000 US \$		PNUD
	6. La capitalisation, le partage, la consolidation et le renforcement des acquis des projets initiés par les ONG dans le cadre de la conservation de la biodiversité	200 000 US \$	100 000 US \$	100 000 US \$	100 000 US \$	500 000 US \$		
	7. Contribution au PMF/FEM (GEF/Small Grants)	250 000 US \$	250 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	900 000 US \$		PNUD

Sous Total 1 Biodiversité								4 000 000 US \$	
Domaine Focal Changement Climatique	1. Priorisation des modes de transports à faible et zéro émission : voies rapides pour bus (VRD) et pistes cyclables (PC) pour la ville de Dakar	350 000					350 000	700 000 US \$	
	2. Appui au développement et à l'utilisation des biocarburants	200 000 US \$	200 000 US \$			200 000 US \$	200 000 US \$	800 000 US \$	
	5. Partenariat ONG/collectivités locales pour une meilleure appropriation communautaire de la problématique des changements climatiques	100 000 US \$	100 000 US \$			100 000 US \$	100 000 US \$	400 000 US \$	
	6. Mise en œuvre du transferts de technologie : Economie d'énergie	300 000 US \$	300 000 US \$			200 000 US \$	200 000 US \$	1 000 000 US \$	
	7. Contribution au PMF/FEM (GEF/Small Grants)	50 000\$	50 000\$			50 000\$	50 000\$	200 000 US \$	
	Sous Total 2 Changement Climatique							3 100 000 US \$	
	TOTAL GENERAL							7 100 000 US \$	

Sous Total 1 Biodiversité									4 000 000 US \$
Domaine Focal Changement Climatique	1. Priorisation des modes de transports à faible et zéro émission : voies rapides pour bus (VRD) et pistes cyclables (PC) pour la ville de Dakar	350 000			350 000				700 000 US \$
	2. Appui au développement et à l'utilisation des biocarburants	200 000 US \$			800 000 US \$				
	5. Partenariat ONG/collectivités locales pour une meilleure appropriation communautaire de la problématique des changements climatiques	100 000 US \$			400 000 US \$				
	6. Mise en œuvre du transferts de technologie : Economie d'énergie	300 000 US \$	300 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$	200 000 US \$			1 000 000 US \$
	7. Contribution au PMF/FEM (GEF/Small Grants)	50 000\$	50 000\$	50 000\$	50 000\$	50 000\$			200 000 US \$
	Sous Total 2 Changement Climatique								3 100 000 US \$
	TOTAL GENERAL								7 100 000 US \$

	7. Contribution au PMF/FEM (GEF/Small Grants)	50 000\$	50 000\$	50 000\$	50 000\$	50 000\$	200 000 US \$		PNUD
	Sous Total 2 Changement Climatique						4 000 000 US \$		
	TOTAL GENERAL						8 000 000 US \$		

5.2 Projets régionaux

DOMAINE FOCA L	INTITULE	MONTANT FINANCEMENT	CONTRIBUTION DU SENEGAL AU TITRE DU DAR
Biodiversité	Gestion Intégrée des corridors biologiques de Migration transfrontalière de la Faune et de l'Avifaune en Afrique de l'Ouest	500 000 US \$	100 000 US \$
	Sahel Taxonomie	800 000 US \$	200 000 US \$
	Gestion des forêts Classées en Afrique Francophone	500 000 US \$	100 000 US \$
	Deserts Margin Programm	100 000 US \$	100 000 US \$
TOTAL			500 000 US \$